

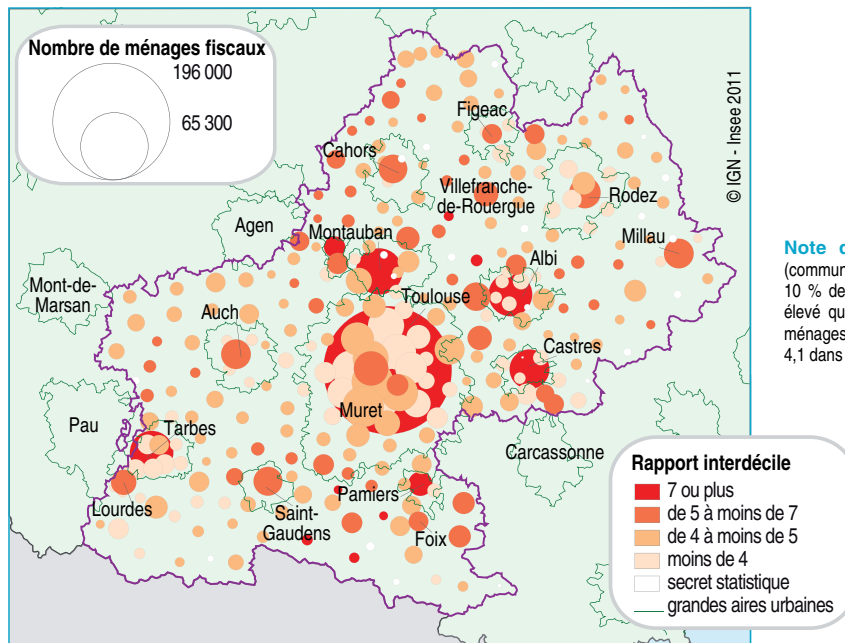


Revenus des ménages en Midi-Pyrénées Les disparités concentrées dans les villes-centres

En Midi-Pyrénées, comme ailleurs, les disparités de revenus sont grandes dans les villes-centres, qui hébergent les ménages les plus riches mais aussi les plus modestes et les plus jeunes, à l'instar de Toulouse. Les écarts tendent à diminuer au fur et à mesure qu'on s'éloigne, des proches banlieues jusqu'aux confins des couronnes périurbaines. Il faut atteindre les campagnes les plus isolées pour retrouver davantage de disparités. La région se caractérise par des hauts revenus parmi les plus élevés de province.

Revenus des ménages : les villes-centres, terres de contrastes

Rapport interdécile des revenus par unité de consommation dans les cantons (ou pseudo-cantons) de Midi-Pyrénées en 2009



Note de lecture : dans le pseudo-canton (commune) de Toulouse, le seuil des revenus des 10 % des ménages les plus aisés est 9 fois plus élevé que le plafond des revenus des 10 % des ménages les plus pauvres. Ce rapport n'est que de 4,1 dans le canton de Muret.

Source : Insee, DGFIP - Revenus fiscaux localisés des ménages 2009

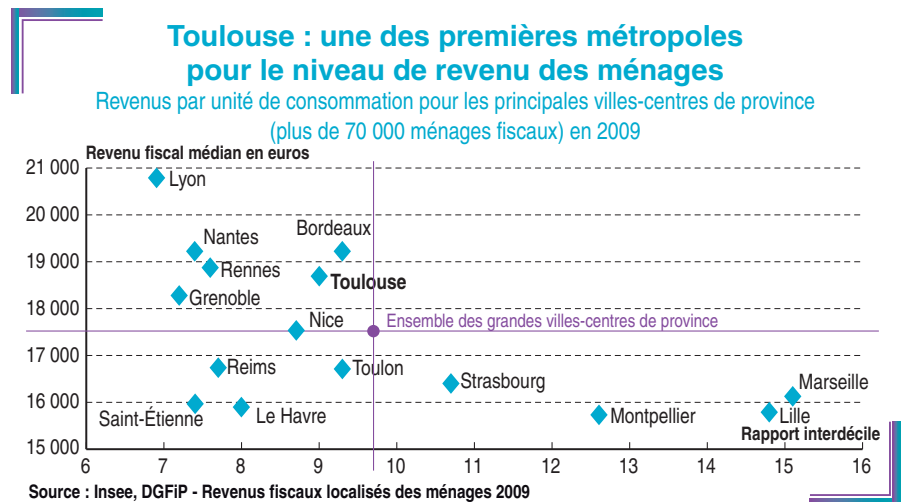
Sophie Frenot

À chaque territoire ses revenus. Les caractéristiques des villes-centres, de leurs banlieues et de leurs couronnes périurbaines, mais aussi des communes rurales les plus isolées reflètent en premier lieu la composition sociodémographique de leur population. S'il est admis depuis longtemps que les villes concentrent la richesse, on oublie parfois qu'elles sont d'abord le lieu de la mixité sociale, particulièrement marquée dans les grandes villes. Plus on s'éloigne des villes-centres, plus la structure sociale et les revenus deviennent homogènes au sein des espaces urbains et périurbains. Les inégalités se creusent de nouveau dans les campagnes les plus éloignées des villes de la région.

Disparités fortes dans les villes-centres

Les grandes villes de la région ont une population très hétérogène où cohabitent de hauts et de très bas revenus. En moyenne, les ménages les plus riches y sont plus aisés que dans le reste de la région : les villes concentrent en effet les activités et les entreprises, et le coût élevé du logement est réhibitoire pour nombre de ménages aux revenus modestes. Par ailleurs, elles attirent davantage de ménages aux revenus très faibles, en raison notamment de la présence de logements sociaux et de petits appartements à louer, particulièrement attractifs pour les jeunes. Dans les grandes villes-centres, les jeunes ménages sont relativement plus nombreux : la personne de référence a moins de 30 ans pour 26 % des ménages, contre 13 % en moyenne dans la région. Or, en Midi-Pyrénées comme ailleurs, les disparités de revenus sont beaucoup plus grandes parmi ces jeunes ménages : le rapport interdécile, rapport entre le seuil des hauts revenus et le plafond des bas revenus, est de 7,4, soit bien plus que le rapport moyen régional de 5,1 (cf. définitions).

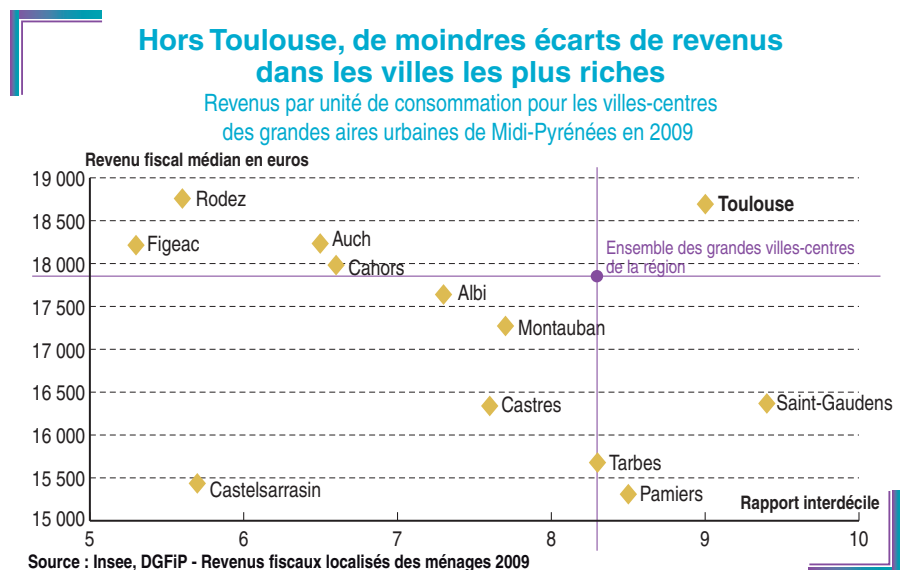
À Toulouse en particulier, les revenus des ménages sont très contrastés : le seuil des hauts revenus est 9 fois plus élevé que le plafond des bas revenus. La métropole régionale se caractérise par une part encore plus



élevée de jeunes ménages (32 %) au regard des autres grandes villes-centres de la région. Aux côtés de Bordeaux, Nantes et Rennes, Toulouse fait partie des grandes métropoles de province où le revenu médian des ménages est le plus élevé, loin derrière Lyon cependant. Les revenus salariaux y représentent plus des deux tiers des revenus totaux, davantage que dans la plupart des grandes villes de France. Son attractivité sur la population active et la présence marquée de cadres supérieurs en font l'un des plus grands pôles d'emplois stratégiques de province et expliquent ce niveau élevé de revenus. Les cadres y représentent 28 % des actifs en emploi : c'est une des parts les plus fortes parmi les grandes villes-centres de province. Les écarts de revenus y sont un peu moins élevés que dans la moyenne des grandes villes de province, même si le seuil

de hauts revenus est élevé, ce dernier indicateur plaçant Toulouse au 4^e rang après Lyon, Bordeaux et Nantes. Les écarts de revenus restent bien en deçà de ceux que l'on observe à Marseille, Lille, Montpellier et dans une moindre mesure à Strasbourg.

Dans les autres grandes villes-centres de la région, à l'exception toutefois de Saint-Gaudens qui dépasse même Toulouse, les disparités de revenus sont un peu moins élevées qu'à Toulouse et que dans les villes françaises de même taille en moyenne. Mais les inégalités varient d'une ville à l'autre : à Tarbes et Pamiers, le seuil des hauts revenus est plus de 8 fois supérieur à celui des bas revenus, contre un peu moins de 6 fois à Figeac, Rodez et Castelsarrasin. L'ampleur des disparités de revenus tient soit à la faiblesse du plafond des bas revenus comme à Tarbes, Pamiers,



et Saint-Gaudens, soit au niveau élevé du plancher des hauts revenus comme à Albi, soit encore en raison des deux facteurs comme à Montauban ou Castres. À Rodez, Auch, Cahors et Figeac, les revenus sont beaucoup plus homogènes et figurent parmi les plus élevés de la région. Castelsarrasin se distingue quant à elle par des revenus à la fois bien plus faibles et plus homogènes.

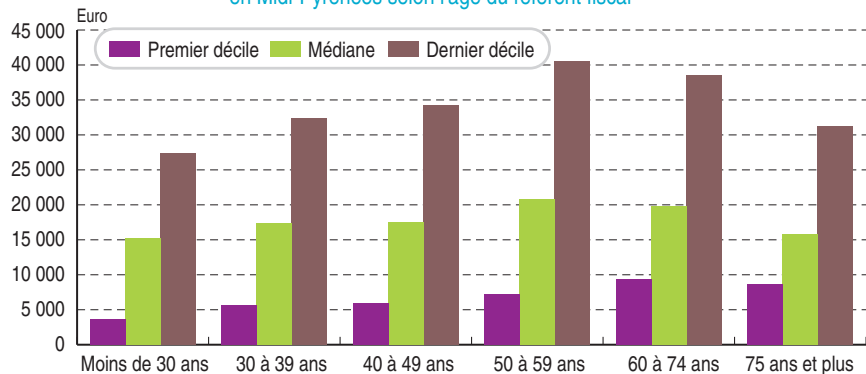
Des revenus plus homogènes aux abords des grandes villes

Dans les banlieues des grands pôles urbains, les revenus des ménages sont beaucoup plus homogènes : le seuil des hauts revenus y est 4 fois plus élevé que celui des bas revenus. Dans ces communes résidentielles, les revenus sont plus élevés que dans les villes-centres. Elles attirent des ménages aisés, travaillant dans l'agglomération, et à la recherche d'espace pour accéder à la propriété.

Les revenus les plus élevés de la région se concentrent ainsi en proche banlieue toulousaine. Les cadres et professions intermédiaires sont proportionnellement plus nombreux dans la banlieue de Toulouse que dans la ville-même : la personne de référence est un cadre ou exerce une profession intermédiaire pour 39 % des ménages en banlieue, contre 35 % dans la ville-centre. On y rencontre

Les ménages quinquagénaires les plus aisés

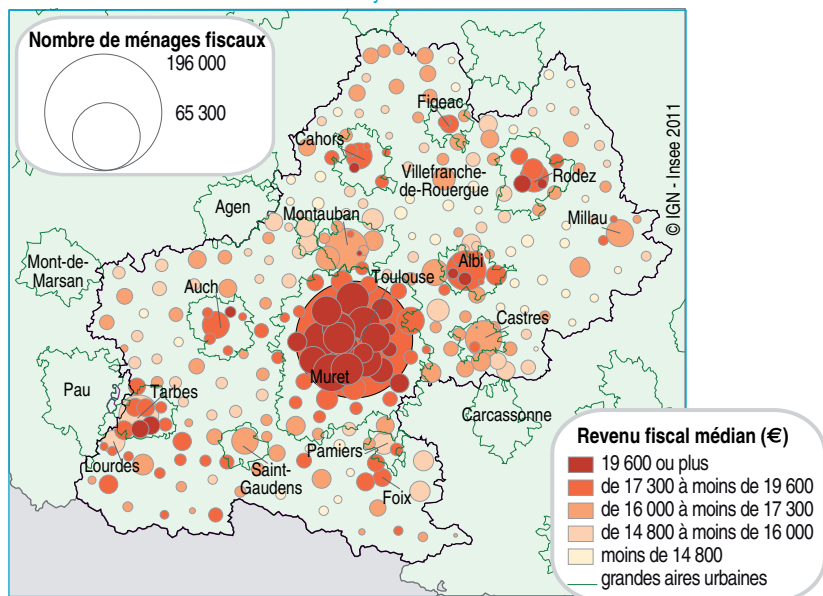
Revenus fiscaux des ménages en 2009 par unité de consommation en Midi-Pyrénées selon l'âge du référent fiscal



Source : Insee, DGFIP - Revenus fiscaux localisés des ménages 2009

Riches banlieues de Toulouse

Revenu fiscal médian par unité de consommation dans les cantons (ou pseudo-cantons) de Midi-Pyrénées en 2009



Source : Insee, DGFIP - Revenus fiscaux localisés des ménages 2009

Moins de disparités autour des villes

Les revenus fiscaux par type de territoire en 2009 (en euros/unité de consommation)

	Médiane	Premier décile	Dernier décile	Rapport interdécile	Nombre de ménages fiscaux
Espace des grandes aires urbaines					
Grands pôles	19 453	6 456	38 616	6,0	580 461
dont villes-centres	17 853	4 587	37 900	8,3	341 045
dont banlieues	21 084	9 309	39 355	4,2	239 416
Couronnes des grands pôles	18 973	8 680	34 414	4,0	214 936
Communes multipolarisées des grandes aires urbaines	16 570	7 085	30 313	4,3	38 107
Espace des autres aires urbaines					
Moyens pôles	16 551	6 178	31 297	5,1	83 132
Couronnes des moyens pôles	16 900	7 653	30 517	4,0	14 406
Petits pôles	16 187	6 058	30 887	5,1	70 011
Couronnes des petits pôles	17 752	8 309	31 854	3,8	6 569
Autres communes multipolarisées	16 277	7 022	30 301	4,3	83 922
Communes isolées hors influence des pôles	15 077	5 765	29 191	5,1	132 903
Midi-Pyrénées	18 032	6 850	35 197	5,1	1 224 447
France de province	17 858	6 705	34 557	5,2	21 435 645

Source : Insee, DGFIP - Revenus fiscaux localisés des ménages 2009

D es hauts revenus plus élevés en Midi-Pyrénées

Midi-Pyrénées figure en bonne place au palmarès des hauts revenus. En 2009, c'est la 4^e des 21 régions de province, après Rhône-Alpes, l'Alsace et Provence-Alpes-Côte d'Azur, pour le niveau plancher des hauts revenus : les 10 % des ménages les plus aisés déclarent un revenu supérieur à 35 197 €, contre 34 557 € en moyenne en province.

Midi-Pyrénées se situe dans une position moyenne au regard de ce qu'on appelle le plafond des bas revenus, celui en-dessous duquel se situent les 10 % de ménages les plus modestes : la région se place au 11^e rang de province, avec 6 850 €, soit à peine plus qu'en moyenne en province (6 705 €).

Au final, le niveau plancher des hauts revenus est 5 fois plus élevé que le plafond des bas revenus, un rapport identique à la moyenne de province.

En 2009, le revenu annuel médian de la région par unité de consommation s'élève à 18 032 €, ce qui la classe au 8^e rang des régions de province.

aussi plus de ménages où deux personnes sont en emploi (34 %) que dans la ville-centre (19 %). Les ménages résidant dans ces banlieues sont davantage constitués d'actifs plus âgés, plus souvent au sommet de leur carrière. Or les revenus croissent avec l'âge tant que le référent fiscal est actif, puis ils décroissent lorsque les revenus d'activité sont remplacés par des retraites. La part des ménages quinquagénaires, les plus aisés, atteint 20 % en banlieue toulousaine, contre 13 % dans la ville-centre.

Au-delà des banlieues, l'éventail des revenus continue de se resserrer dans les couronnes périurbaines. Le seuil des hauts revenus baisse fortement, quand le plafond des bas revenus reste relativement élevé.

Néanmoins, les différences d'une commune à l'autre peuvent être grandes, dans les banlieues comme dans les couronnes périurbaines. Les ménages très aisés résident dans un large secteur est et sud-est de l'aire urbaine toulousaine, dans des communes assez homogènes du point de vue de la richesse fiscale (Montrabé, Quint-Fonsegrives, Escalquens, Saint-Orens-de-Gameville, L'Union, Saint-Jean). Même constat au nord-ouest et à l'ouest de Toulouse, dans quelques communes proches du pôle aéronautique : les revenus sont parmi les plus forts de la région, y compris en ce qui concerne les plus modestes des ménages (Seilh, Aussone, Pibrac, Fontenilles). Dans ces communes de l'ouest toulousain, la part des revenus salariaux est nettement majoritaire dans la composition des revenus (plus de 70 %).

À l'opposé, les ménages les plus modestes sont nombreux dans certaines communes, aux revenus tout aussi resserrés : c'est le cas au sud de l'aire urbaine de Toulouse (Carbonne, Auterive, Cintegabelle), autour de Montauban (Albias, Lafrançaise, La Ville-Dieu-du-Temple, Nègrepelisse, Montech) et d'Albi (Saint-Juéry, Cagnac-les-Mines).

En dehors de ces communes, aux caractéristiques relativement nettes, d'autres ont un profil plus diversifié. Les disparités sont un peu plus fortes à Colomiers et Cazères (Haute-Garonne), ainsi qu'à Moissac et Labastide-Saint-Pierre (Tarn-et-Garonne) en raison de la faiblesse des bas revenus. Ces disparités sont tout aussi fortes dans plusieurs com-

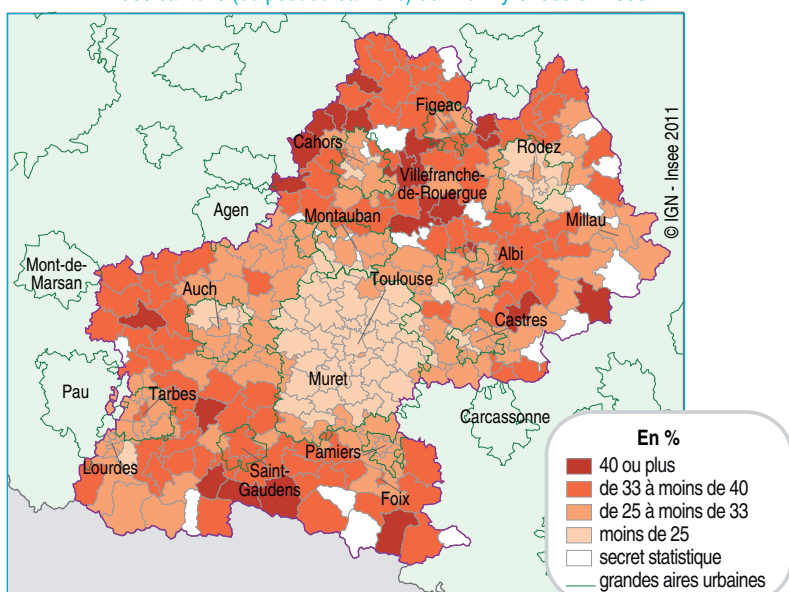
munes de l'agglomération toulousaine, mais en raison du niveau élevé des revenus les plus forts (Balma, Ramonville-Saint-Agne, Castanet-Tolosan, Auzeville-Tolosane, Blagnac, Tournefeuille).

Loin des villes, les disparités se creusent

Loin des espaces urbains et périurbains, de nombreuses communes rurales isolées se caractérisent par des inégalités plus fortes que dans le reste de la région, en partie en raison de la faiblesse des bas revenus. Le seuil des hauts revenus est ainsi souvent plus de 6 fois supérieur à celui des bas revenus dans un large couloir allant du nord du Tarn-et-Garonne aux

Des ménages de retraités relativement loin des villes

Part des pensions et retraites dans les revenus des ménages fiscaux des cantons (ou pseudo-cantons) de Midi-Pyrénées en 2009



Source : Insee, DGFIP - Revenus fiscaux localisés des ménages 2009

M

éthodes et sources

Dans cette étude, le terme de revenu se rapporte au **revenu fiscal déclaré** par les contribuables dans leurs déclarations de revenus, avant tout abattement. Ce revenu avant redistribution ne correspond pas au revenu disponible : ce dernier intègre en effet les prestations sociales et est amputé des impôts directs. Les écarts de revenus observés dans cette étude doivent donc être interprétés avec prudence car ils ne permettent pas d'évaluer les disparités de niveau de vie. Mais l'intérêt d'observer les revenus fiscaux localisés des ménages est de mesurer la distribution des revenus déclarés dans une zone, de réaliser des comparaisons spatiales et de connaître l'origine des revenus.

Les revenus sont calculés par **unité de consommation (UC)**, ce qui permet de les comparer indépendamment des différences de structure de la composition des ménages. Pour tenir compte des économies d'échelle liées à la vie en commun (logement, voiture, électroménager...), on utilise un système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage. Avec cette pondération, le nombre de personnes est ramené à un nombre d'UC. Dans un ménage, le premier adulte compte pour 1 UC, les autres personnes de 14 ans ou plus pour 0,5 UC et les enfants de moins de 14 ans pour 0,3 UC. Le revenu par UC correspond au revenu déclaré par le ménage divisé par le nombre d'UC et il est attribué à chacun des membres qui composent le ménage.

Le revenu fiscal est ventilé en quatre grandes catégories :

- les **revenus salariaux** (salaires, droits d'auteur, avantages en nature, indemnités de maladie, allocations de chômage et de préretraite, revenus perçus à l'étranger) ;
- les **revenus d'activités non salariées** (revenus nets de déficits des indépendants comprenant les bénéfices agricoles, industriels, commerciaux et non commerciaux) ;
- les **retraites** (hors minimum vieillesse), pensions d'invalidité, pensions alimentaires et rentes viagères ;
- les **autres revenus** (essentiellement des revenus du patrimoine).

L'étude a été réalisée à partir de la source « Revenus fiscaux localisés des ménages 2009 » et des résultats du recensement de la population de 2008. Elle tient compte de la dernière mise à jour du périmètre de certains zonages réalisée en 2010 (unités urbaines, aires urbaines).

D

éfinitions

Un **ménage fiscal** est constitué par le regroupement des foyers fiscaux répertoriés dans un même logement. Il est différent de la notion de ménage au sens du recensement de la population.

Sont exclus des ménages fiscaux :

- les ménages constitués de personnes ne disposant pas de leur indépendance fiscale (essentiellement des étudiants). Ceux-ci sont comptés dans les ménages où ils déclarent leurs revenus, même s'ils occupent un logement indépendant ;
- les ménages de contribuables concernés par un mariage, un décès ou une séparation au cours du mois de décembre de l'année, ou bien par plusieurs de ces événements cette même année ;
- les contribuables vivant en collectivités (foyers de travailleurs, maisons de retraite...).

Le revenu médian par unité de consommation est le revenu qui sépare la population en deux groupes égaux : la moitié des personnes appartient à un ménage qui déclare un revenu par UC inférieur à cette valeur, l'autre moitié déclare un revenu supérieur. De la même manière, la répartition de la population en dix groupes selon le revenu croissant permet de définir les **déciles** : un dixième des ménages déclarent un revenu par UC compris entre deux déciles consécutifs. Ainsi, les 10 % des ménages les plus modestes déclarent un revenu inférieur au 1^{er} décile, appelé ici **plafond de bas revenus**. Les 10 % les plus riches déclarent un revenu supérieur au 9^e décile, appelé **seuil des hauts revenus**.

Le rapport interdécile du revenu déclaré par UC est le rapport entre le 9^e et le 1^{er} décile. Dire qu'un rapport interdécile est de 8 signifie que le seuil des hauts revenus est huit fois plus élevé que le plafond de bas revenus. C'est un indicateur de la dispersion des revenus. Plus ce rapport est élevé, plus la répartition des revenus déclarés est hétérogène.

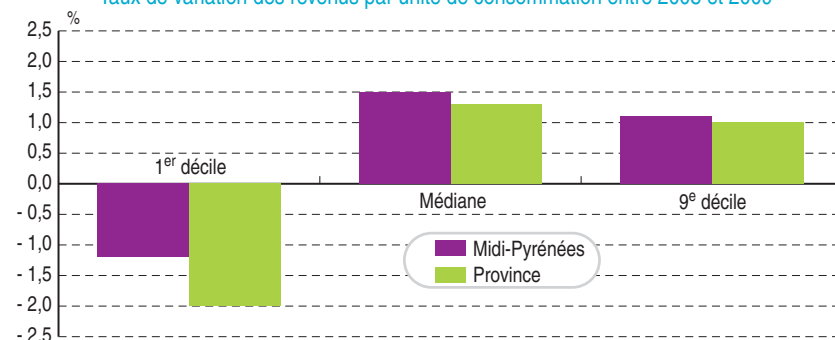
L'étude fournit des données par commune ou par canton (ou pseudo-canton). Dans les agglomérations, un canton comprend souvent une partie de la commune principale et éventuellement une ou plusieurs communes voisines. Dans ce cas, la commune principale, entière, est considérée comme un pseudo-canton unique et distinct. Pour la ou les communes voisines, le cas échéant, le pseudo-canton considéré est alors amputé de la fraction de la commune principale que comprend le vrai canton.

D es revenus moins touchés par la crise qu'ailleurs

La crise économique qui frappe la France en 2008 et 2009 n'épargne pas Midi-Pyrénées. Comme dans les autres régions, les revenus des ménages les plus modestes sont les plus touchés : le plafond des bas revenus baisse de 1,2 % en Midi-Pyrénées, moins toutefois qu'en moyenne en province (- 2,0 %). À l'opposé, le seuil des hauts revenus continue de progresser (+ 1,1 %), à un rythme un peu plus élevé qu'en moyenne en province. La crise accentue ainsi les disparités, mais moins que dans l'ensemble des autres régions. L'évolution des revenus dépend de facteurs démographiques (âges, migrations), mais aussi économiques (croissance, activité). Or, l'emploi régional, certes touché par la récession économique, résiste mieux qu'ailleurs, grâce à une spécialisation économique favorable dans des secteurs peu impactés par la crise (aéronautique, agroalimentaire, services).

Crise économique : en Midi-Pyrénées les revenus des plus modestes baissent, mais moins qu'ailleurs

Taux de variation des revenus par unité de consommation entre 2008 et 2009



Note de lecture : le revenu au-dessous duquel on trouve les 10 % de ménages les plus modestes a diminué de 1,2 % en Midi-Pyrénées entre 2008 et 2009 (et de 2 % en province).

Sources : Insee, DGFIP - Revenus fiscaux localisés des ménages 2008 et 2009

contreforts du Massif central, à la limite du Tarn et de l'Aveyron. Ainsi, dans les cantons de Salviac, Saint-Antonin-Noble-Val, Lauzerte, Caylus ou Saint-Rome-de-Tarn, si les hauts revenus demeurent peu élevés, les bas revenus restent très modestes. Les disparités sont également très fortes dans la plupart des cantons isolés d'Ariège, où les plafonds des bas revenus sont parmi les plus faibles de la région. Le rapport interdé-

cile est supérieur à 7 à Sainte-Croix-Volvestre, Oust, la Bastide-de-Sérou. Il dépasse même 11 dans le canton de Castillon-en-Couserans. Dans ces territoires vieillissants, c'est la part importante des retraites, souvent supérieure à 37 %, soit 10 points de plus qu'au niveau régional, qui contribue à abaisser le plafond des bas revenus.

Néanmoins, les inégalités sont beaucoup moins fortes dans certains can-

tons ruraux, éloignés des grandes villes : le rapport entre le seuil des hauts revenus et celui des bas revenus y est inférieur à 4. Les hauts revenus restent peu élevés, mais le plafond des bas revenus y est beaucoup plus élevé. On retrouve ces caractéristiques dans de nombreux cantons des Hautes-Pyrénées (Bordères-sur-l'Échez, Luz-Saint-Sauveur, Tournay, Campan, Argelès-Gazost, Séméac) ou dans quelques cantons de l'Aveyron (Marcillac-Vallon, Bozouls, Rignac, Pont-de-Salars).

P our en savoir plus

- « Les niveaux de vie en 2009 », *Insee Première* n° 1 365, août 2011.
- « Les revenus et le patrimoine des ménages », *Insee Références édition 2011*, mai 2011.
- « L'aire urbaine de Toulouse, un pôle d'emplois stratégiques de premier plan », *Insee Midi-Pyrénées*, 6 pages n° 131, janvier 2011.
- « Les revenus des ménages entre 2002 et 2007 : un rééquilibrage entre territoires mais des disparités dans les pôles urbains », *Insee Première* n° 1 309, août 2010.
- « Crise économique et financière : Midi-Pyrénées relativement épargnée », *Insee Midi-Pyrénées*, 6 pages n° 126, mai 2010.
- « Revenus des ménages, les contrastes de l'aire urbaine de Toulouse », *Insee Midi-Pyrénées*, 6 pages n° 81, juin 2005.

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE
ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES
DIRECTION RÉGIONALE
DE MIDI-PYRÉNÉES

Téléphone : 05 61 36 61 36
Télécopie : 05 61 36 62 00
Adresse : 36, rue des Trente-Six Ponts
BP 94217
31054 TOULOUSE CEDEX 4

Directeur de la publication :
Jean-Philippe Grouthier
Rédacteur en chef : **Bernard Nozières**
Maquettiste : **Évelyne De Mas**

Imprimeur : Escourbiac
Dépôt légal : novembre 2011
ISSN : 1262-442X